

Département
HAUTE-VIENNE
Commune de
87800 JOURGNAC

Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 087-218708105-20220707-202240-DE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 15
Présents 08
Votants..... 14
Pour 13 Contre : 1
Abstention -

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2022/24**

Séance du 07 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 07 juillet à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Pascale FRUGIER, 1^{ère} Adjointe, M. Francis THOMASSON, Maire étant empêché.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2022.

Présents : Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, M. Stéphane FAROUT, M. Alain MAURIN, M. Julien DAGRON, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOUMILLOUX, Mme Cindy BERNARD.

Absents représentés : Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL (a donné pouvoir à Mme Marie-Pascale FRUGIER), M. Michel RENAULT (a donné pouvoir à M. Alain MAURIN), Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), Mme Sabine LOTTE (a donné pouvoir à Mme Elodie CHOQUET), M. Laurent BLANCHER (a donné pouvoir à M. Julien DAGRON), Mme Magalie FAUCHER (a donné pouvoir à Mme Cindy BERNARD)

M. Gaëtan GOUMILLOUX a été élu secrétaire.

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION/EXTENSION DE LA MAIRIE :
APPROBATION DU D.C.E.**

Madame la première adjointe présente au Conseil municipal le dossier de consultation des entreprises établi par le cabinet de M. Thierry FURELAU, maître d'œuvre, pour les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie, et précise que l'estimation des travaux, compte tenu du contexte économique actuel et de la hausse des prix, a subi une majoration.

La nouvelle estimation en phase **PRO du coût de l'opération** (maîtrise d'œuvre et frais annexes compris) s'élève à 380 745,00 € H.T., soit 456 893,40 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir pris connaissance des éléments du dossier, par 13 voix pour et une voix contre (Julien DAGRON) :

APPROUVE la nouvelle estimation du coût de l'opération et le Dossier de Consultation des Entreprises,

AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres pour le choix des entreprises et à signer tous les documents à intervenir.

DIT que les Crédits sont inscrits au budget 2022.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 7 juillet 2022

Au registre sont les signatures.

Pour le Maire empêché,

La 1^{ère} Adjointe,



Marie-Pascale FRUGIER

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 27 JUIL. 2022

Publication ou notification le :

27 JUIL. 2022